

Dernière minute... Dernière minute... Dernière minute... Dernière minute...

Invitation à la cérémonie des vœux du Maire de la ville d'Hérin



La cérémonie des vœux se déroulera à la salle des Fêtes. L'ensemble du Conseil Municipal vous souhaite de joyeuses fêtes !



Un nouveau conciliateur de justice se tient à votre disposition



Un nouveau conciliateur, M. Alain Smal, est à votre disposition depuis le mercredi 7 décembre 2016. Il tient une permanence chaque premier mercredi du mois à partir de 14 heures, sur rendez-vous. Téléphonez au 03.27.20.06.06.

Une nouvelle Jaçon d'accéder aux infos pratiques de votre Commune : le Guide l'Habitant

Vous le savez, vos élus ont décidé de ne pas renouveler l'agenda municipal annuel.

Pour remplacer les pages d'informations pratiques que vous trouviez dans ce document, un « Guide de l'Habitant » sera consultable et téléchargeable depuis le site internet de la Ville : www.ville-herin.fr

Dernière minute... Dernière minute... Dernière minute... Dernière minute...

Révision des listes électorales pour l'année 2017

Les demandes d'inscription sur les listes électorales seront reçues en Mairie jusqu'au 31 décembre 2016 *(voir ci-dessous)*. Sont notamment concernés :

- Les nouveaux habitants de la Commune,
- Les **personnes** remplissant les conditions requises pour être électeur et **qui ne sont pas inscrites** sur une liste électorale pour quelque cause que ce soit,
- Les jeunes gens qui ont dépassé ou atteindront l'âge de 18 ans au plus tard le 28 février 2017 (bien que leur inscription soit automatique, nous invitons les jeunes gens à vérifier auprès de la Mairie si cette inscription a bien été notifiée).

SE MUNIR D'UNE PIÈCE D'IDENTITÉ ET D'UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE.

Les électeurs déjà inscrits n'ont aucune formalité à accomplir s'ils n'ont pas changé de résidence.

Cependant TOUT CHANGEMENT DE DOMICILE, MÊME A L'INTÉRIEUR DE LA COMMUNE, DOIT ÊTRE SIGNALÉ au service « Elections » en Mairie.

Pour vous inscrire, merci de vous munir :

- D'une pièce d'identité en cours de validité justifiant de la nationalité française,
- D'un justificatif de domicile (facture datant de moins de trois mois),
- Ou les pièces permettant de prouver que vous êtes inscrit(e) pour la 5ème fois sans interruption au rôle d'une contribution directe communale.

N.B: Les électeurs de l'Union Européenne sont également concernés et peuvent opter pour la liste complémentaire municipale ou européenne ou les deux.

Notez-le!

La mairie vous accueillera *UNIQUEMENT POUR LES INSCRIPTIONS* SUR LES LISTES ÉLECTORALES aux dates suivantes :

- Vendredi 30 décembre 2016 de 13h30 à 17h30
- Samedi 31 décembre de 8 heures à 10 heures





L'ouverture de la crèche se profile!

C'était annoncé dans le magazine municipal *Herin.Com*: une crèche multi-accueil de dix berceaux va investir les locaux de l'ancien Pôle Jeunesse, situé en face de La Poste.

Les travaux de mise aux normes vont bon train puisque l'ouverture est programmée pour le premier trimestre de l'année, probablement en février.

Sanitaires neufs, espace de vie de 40 m², dortoir double, espace de change, cuisine... Les lieux seront optimisés de façon à accueillir au mieux les **enfants de 2 mois et demi à six ans**.

Cette structure à taille humaine sera en mesure de répondre aux désirs d'une vingtaine de familles grâce à des horaires larges (7h30 - 19h du lundi au vendredi) et au travail d'une équipe de quatre personnes (recrutement en cours). Le service proposé offrira un très bon rapport qualité/coût notamment grâce à la prise en charge des repas et des couches... Les demandes se multiplient déjà!

Ce nouvel équipement - favorable à la mixité sociale - répond ainsi à un engagement politique fort de la Municipalité, consciente des besoins en la matière.